

LES LABELS :

HVE - Haute Valeur Environnementale

ORGANISMES AGRÉÉS : une vingtaine

Ex : ECOCERT / BUREAU VERITAS / AFNOR / CERTIS

DUREE DE LA CERTIFICATION : 3 ans

CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE L'EXPLOITATION créée en 2012



DÉFINITION

Le cahier des charges de l'HVE est mis en place par les Chambres d'Agriculture.

L'HVE (voie technique) est construite autour de 4 thématiques :

- LA BIODIVERSITÉ : % de la Surface Agricole Utile en infrastructures agro-écologiques, poids de la culture principale, nombre d'espèces végétales cultivées, présence de ruches..
- LA PROTECTION PHYTOSANITAIRE : surfaces non-traitées, utilisation de méthodes alternatives, enherbement inter-rang...
- LA FERTILISATION : bilan azoté, utilisation d'outils d'aide à la décision, pourcentage de la Surface Agricole Utile non fertilisé.
- LA GESTION DE L'EAU : utilisation d'outil d'aide à la décision, pratiques agronomiques mises en œuvre pour économiser l'eau, enregistrement des pratiques d'irrigation...

En 2023, la certification HVE représente 30% de la superficie du vignoble.